



## Rapport de la commission de gestion, chargée de l'étude du Préavis N°02/09.2024 Budget de l'exercice 2025

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégués,

La commission de gestion, chargée d'étudier le préavis du Comité de direction sur l'objet cité en titre s'est réunie le mardi 20 août 2023 en la salle de conférences de l'ASIME à Beausobre. Composée de Mesdames Carole Ricbourg (Aclens), Noémie Tavel (Vullierens) et Martine Blauth (Tolochenaz), Messieurs Pierre Siegwart (Vufflens-le-Château) et Stéphane Dewarrat (Morges), soussigné et président-rapporteur. La commission a été reçue par Messieurs Andréas Sutter, président du Comité de direction (CODIR), accompagné de Monsieur Giuseppe Biancaniello, membre du CODIR en charge des finances et Monsieur Vincent Hacker, directeur administratif de l'ASIME. La commission les remercie pour leur travail, leur présentation et leur disponibilité.

### 1. Présentation du préavis

Les membres présents ont eu une présentation claire et approfondie du budget 2025 de l'association intercommunale. Nous avons pu constater que le budget proposé était de 14'586'65.- est en hausse de 12.6% par rapport au budget 2024, soit de CHF 1'629'539.-. L'augmentation est due au renchérissement lié au coût, aux aspects fonctionnels mais essentiellement dû à l'augmentation des coûts des locaux scolaires. Ces derniers seront en croissance régulière dans les prochaines années dû, ici à la nouvelle construction de Chanel, mais bientôt la rénovation de la Gracieuse qui sera suivie d'un nouveau collège à la Prairie à l'horizon 2030, et en parallèle la rénovation énergétique des bâtiments, par exemple la Burtignière courant de cet été.

Il s'agit de la dernière version éditée de cette manière, le prochain budget sera édité selon le modèle comptable MCH2, de même manière que toutes les comptabilités communales.

### 2. Discussion de la commission

La discussion n'a pas suscité de débat particulier. Les augmentations de postes sont conformes aux besoins de l'association intercommunale afin d'assurer une saine gestion de celle-ci. Les réponses du CODIR obtenues nous ont convaincu que ce budget 2025 est bien établi, dans la continuité des précédents.

Votre serviteur désire faire un graphique de la projection du coût par élève qui va partir en flèche ces prochaines années. A défaut d'éléments tangibles, cela reste extrêmement difficile d'évaluer sans les chiffres derrière certains graphiques de projection. On notera cependant que 4 collèges sont actuellement totalement amorti et donc ne présentent plus de

charge d'amortissement et d'intérêt fixe. Ces établissements sont tous à Morges : Charpentiers, Gracieuse, Petit-Dézaley, Vogéaz, sans compter la piscine du Petit-Dézaley. A noter également que les amortissements de la construction de Beausobre sont également échus et que ce sont quelques rénovations passées qui laissent des charges bien plus faibles que les autres établissements récents. Tout cela biaise certainement le coût réel d'un élève et serait à comparer avec d'autres associations intercommunales. Mesurons peut-être, si on peut l'appeler ainsi, les charges par élève qui sont certainement sous-estimées par rapport à ce qu'elles devraient être.

L'augmentation est aussi à mettre en parallèle avec les nouveaux standards de qualité et surtout dû aux nouvelles réglementations concernant les économies énergétiques des bâtiments, du matériel scolaire tel que les affichages numériques frontaux.

### **3. Conclusion**

M. Hacker nous a présenté le budget de manière détaillée. Son augmentation de 12.6% est bien supérieure à celle du nombre d'élèves (0.8%) , ainsi les coûts par élève sont en augmentation de 10.8%. Ceci est principalement dû à l'indexation du barème de calcul des locaux scolaires, suite à la nouvelle construction-rénovation du collège de Chanel.

La Commission salue l'effort fourni par le comité de direction pour l'élaboration de ce budget clair et transparent. Nous avons constaté que le budget 2025 est parfaitement conforme. Par conséquent, à l'unanimité de la commission, nous pouvons vous encourager à l'adopter.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégués, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### **Le Conseil Intercommunal de l'ASIME**

- Après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour l'exercice 2025 et du préavis 02/09.2024 – Budget de l'exercice 2025 du Comité de direction
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter le budget pour l'exercice 2025 tel que présenté par le Comité de direction, pour un montant global de CHF 14'586'165.-.

Pour la Commission de gestion:

Stéphane Dewarrat, président-rapporteur

Morges, le 23 septembre 2024

**Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 25 septembre 2024.**